PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 17 novembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères, Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Langis Gamache, Damien Jean et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron. La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1 ER OCTOBRE 2025
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
    - 06.01. Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires de chaque élu(e)s
    - 06.02. Reconduction et/ou nomination pour représentation et Responsabilités
    - 06.03.Mise à jour des signataires pour la Municipalité
    - 06.04. Formations obligatoires à venir
    - 06.05. Résolution projet Éco Énergie 360
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
    - 08.01. Reddition PAVL volet PPA-CE (député)
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
    - 10.01. Résolution pour une demande de dérogation mineure
    - 10.02. Révision des officiers pour le règlement 03-2019 sur les nuisances
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio, café Le Rassembleur)
    - 11.01. Demande du café Le Rassembleur pour budget 2026
    - 11.02. Bénévoles municipaux
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
    - 14.01. Activités du Maire
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 117-11-2025
Il est proposé par le conseiller Langis Gamache, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1 ER OCTOBRE 2025

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 1 er octobre 2025 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 118-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval,
appuyé par le conseiller Damien Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal du 1er octobre 2025 soit accepté tel que présenté.

04. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Revoir le règlement de construction d'une résidence : la responsable du département de l'urbanisme va préparer des modalités à suivre pour l'émission de permis de construction lorsqu'il y a déjà une maison existante. Ces modalités feront en sorte que l'application du règlement sera plus uniforme pour tous.

05. COMPTES A PAYER A CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2025,** le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2025 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, **Résolution 119-11-2025**
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud,
appuyé par le conseiller Damien Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 26 941.89 $.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires de chaque élu(e)s

Tel qu'édicté par la *Loi sur les élections et les référendums* et la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* la greffière confirme la réception des déclarations.

06.02. Reconduction et/ou nomination pour représentation et responsabilités

Résolution 120-11-2025
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer Mme Cathy Michaud, Maire-suppléant. Mme Michaud accepte.

Résolution 121-11-2025
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer M. Langis Gamache, représentant à la MRC de l'Islet. M. Gamache accepte.

Résolution 122-11-2025
Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par le conseiller Langis Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer M. Damien Jean, représentant à l'ORH. M. Jean accepte.

Résolution 123-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer Mmes Monique Gamache et Cathy Michaud, co-responsables des volets Famille et MADA. Mmes Gamache et Michaud acceptent.

Résolution 124-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer Mme Cathy Michaud, représentante au comité CCU. Mme Michaud accepte.

Résolution 125-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer Mme Monique Gamache, responsable de la bibliothèque. Mme Gamache accepte.

Résolution 126-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer Mme Anne Caron, représentante au comité du logements à la MRC de l'Islet. Mme Caron accepte.

Résolution 127-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer Mme Monique Gamache, responsable du café Le Rassembleur. Mme Gamache accepte.

Résolution 128-11-2025
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

présents(es) de nommer M. Jonathan Duval, responsable du Parc des Écarts. M. Duval accepte.

Résolution 129-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer M. Jonathan Duval, responsable de la Journée de l'arbre. M. Duval accepte.

06.03. Mise à jour des signataires pour la Municipalité
Résolution 130-11-2025
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Langis Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(e)s que les signataires soient Mme Anne Caron, Maire et Dany Marois D.G./greffière-trésorière et en cas d'absence que ce soient Mme Cathy Michaud, Maire-suppléant et Julie Dubé adjointe administrative.

06.04. Formations obligatoires à venir

Tous sont d'accord pour accepter l'offre de la MRC de L'Islet pour qu'un formateur de la FQM se déplace à leur bureau pour tenir les 2 formations obligatoires : comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu puis éthique et déontologie ; au coût par municipalité de 321 $ plus frais de déplacement et taxes par participant.

06.05. Résolution projet Éco Énergie 360
AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard

de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 131-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet autorise la direction générale à :
- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
Rien

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Reddition PAVL volet PPA-CE (député)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes du projet est effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, **Résolution 132-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le conseil de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet approuve les dépenses d'un montant de 30 368.02 $ taxes nettes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; le dossier est TKH34826-17040(12)-20250416-009, sous-volet PP-CE.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordure et recyclage)
Rien

10. SANTE, URBANISME, AMENAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)

10.01. Résolution pour une demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la demande peut être traitée en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 13-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte ni sur un usage, ni sur la densité d'occupation au sol ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Damase-De-l'Islet ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur une propriété située dans une zone ou l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la règlementation cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le lot concerné est en périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le lot (4830 616) sur lequel se trouve le garage a une superficie de 3013.8m2 et a comme seul bâtiment ce garage ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation sur la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments complémentaires est de 300m2 avec l'acceptation de la présente dérogation le total serait de 296.31m2 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de Saint-Damase-de-L'Islet d'accepter la demande de dérogation mineure autorisant une superficie maximale de 264.6 mètres carrés, au lieu de 250 mètres carrés tel que prescrit au règlement de zonage numéro 11-2016 (article 7.4.4.21) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande qu'il n'y ait pas de portes ou fenêtres du côté du voisin immédiat à l'Est ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 133-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte la demande de dérogation mineure du 27-1 rue Bélanger en sensibilisant le demandeur de ne pas installer de portes ou fenêtres du côté du voisin immédiat à l'Est.

10.02. Révision des officiers pour le règlement 03-2019 sur les nuisances
Résolution 134-11-2025
Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de nommer les inspecteurs en bâtiments et environnement de la MRC de L'Islet comme officiers du règlement 03-2019 concernant les nuisances en plus du directeur incendie ou son représentant.

11. LOISIRS, CULTURE (salle, biblio)

11.01. Demande du café Le Rassembleur pour budget 2026
Le comité aimerait, en 2026, munir l'établissement d'une rampe d'accès en béton armé pour permettre aux personnes à mobilité réduite de participer aux activités culturelles du site. La première estimation s'élève à 27 000 $ et il serait possible d'aller chercher une subvention de 12 000 $ au programme EDSC accessibilité du Fédéral. Le comité demande à la Municipalité d'évaluer la possibilité qu'elle participe monétairement pour combler le 15 000 $ manquant. Le conseil propose d'évaluer le tout dans la préparation du budget 2026.

11.02. Bénévoles municipaux
Tout le conseil est d'accord pour organiser un repas pour remercier les bénévoles qui ont participé à l'organisation d'activités municipales en 2025.

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :

- Soupe au bouton : **Résolution 135-11-2025**
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de donner 250 $ à Soupe au bouton pour les paniers de Noël 2025.

- Club sportif Lac Trois-Saumons : **Résolution 136-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Langis Gamache , appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet verse en avril 2026 un montant de 500 $ comme participation au Club sportif Lac Trois-Saumons.
La conseillère Cathy Michaud s'est retirée de la discussion étant dans l'administration de ce club.

- Départ sœur Yvonne Duval : **Résolution 137-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité offre le mousseux, une carte de remerciements et un don de 100 $ pour l'événement soulignant l'implication de sœur Yvonne Duval.

- Amusements St-Damase : **Résolution 138-11-2025**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité de conseillers(ères) présents(es) d'accorder la collaboration demandée pour le déneigement habituel et l'entreposage des tables de pic-nic et tribunes à la salle du citoyen.

14. VARIA

14.01. Activités du Maire

Le Maire énonce les différentes activités auxquelles, elle a participé.

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec. Aucune question n'a été déposée au bureau municipal.

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec. Aucune question n'a été déposée au bureau municipal.

16. CORRESPONDANCE

La liste est présentée par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 139-11-2025
Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 29.

Maire **D.G/greffière-trés.**